

ARRÊTÉ

portant nomination des membres du jury de **l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent Social de 1^{ère} classe Territorial - Session 2016 - par avancement de grade**, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux.

VU le décret n° 2007-117 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par l'article 8 du décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux.

CONSIDÉRANT les demandes formulées par les Collectivités territoriales et Etablissements publics sollicitant la mise en place de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Agent social de 1^{ère} classe territorial,

VU l'arrêté d'ouverture en date du 18 janvier 2016 portant ouverture de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent social de 1^{ère} classe territorial - Session 2016 (avancement de grade), organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

VU l'arrêté du 27 juin 2016 fixant la liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'Agent social de 1^{ère} classe territorial - Session 2016 (avancement de grade), organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Sont désignés en qualité de membre du jury de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent social de 1^{ère} classe territorial - Session 2016 (avancement de grade), organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère, les personnes figurant sur l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La Présidence du jury est confiée à Monsieur Jean-Jacques THIBAUT.
Est désigné comme remplaçant éventuel du Président du jury en cas d'empêchement de celui-ci, Monsieur Gilles TRILLES.

ARTICLE 3 : En sus des membres du Jury mentionnés sur le tableau annexé, des correcteurs et/ou examinateurs seront désignés pour participer avec les membres du Jury, à la correction de l'épreuve écrite et aux interrogations orales.

ARTICLE 4 : Le Directeur du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat et aux Centres de Gestion partenaires.

Perpignan, le 27 juin 2016.

PREFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
28 JUIN 2016
COURRIER

Le Président,

Robert GARRABÉ.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Annexe

à l'arrêté portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent social de 1^{ère} classe territorial - Session 2016 - par avancement de grade, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère :

Collège des Elus :

- **Monsieur Jean-Jacques THIBAUT – Maire**
- **Monsieur Gilles TRILLES – Maire-Adjoint**

Collège des Fonctionnaires :

- **Madame Aziza ACHLOUJ – Représentante de la Catégorie « C » – Tirage au sort**
- **Madame Lydia GARCIA-ROCHE – Attaché principal**

Collège des Personnalités qualifiées :

- **Monsieur Madame Françoise ILLES – Directrice des Politiques sociales »**
- **Monsieur Philippe NOUARD – Directeur Général Adjoint – CCAS**